



**PRÉFÈTE
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels,
Agricoles et Forestiers de l'Ain**

Bonjour

Vous avez saisi la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF 01) le 8 octobre 2024 pour avis sur la mise en compatibilité du PLU de votre commune

Conformément à l'article L151-13 du code de l'urbanisme, la commission disposait de 3 mois pour émettre un avis. La commission ne s'étant pas prononcée sur votre demande dans ce délai, l'avis de la CDPENAF de l'Ain est réputé favorable au 08/01/2025.

Fait à Bourg-en-Bresse
Le 8 janvier 2025

Stéphane VERTHUY
chef du service urbanisme et risques